

SEANCE DU 8 MARS 2021

~~~~~

**Date de convocation** : 2 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Étaient Présents** : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, MOURIER Patrick, CHAMPEAU ALAIN, POURRAZ Mylène, GEMENS Monique, LEGRAND MARTINY Anne-Marie, PELOUX Bruno, VAZ Helder, SOULIER David, BERTHON Grégory, POUDROUX Sandra, VAUTENIN Christian, BOUTEILLON Malorie et MARTINHO Lionel.

**Étaient Absentes excusées** : SABATERY Sandrine, RIEU Elodie et CUOQ Virginie.

Procuration de CUOQ Virginie à GROSSET Jean-Marie.

M. DAYDE Francis a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 est approuvé après lecture.

## **1. Subventions aux Associations 2021 :**

M. le Maire souhaite préciser qu'un débat a eu lieu concernant le versement d'une somme de 100 € à toutes les associations, même à celles qui ne demandent rien et notamment celles qui ont de fortes ressources en réserve comme par exemple l'Association de la Maison des Chrétiens ou celle du Vélo club. Il précise qu'il est contre ce principe qui perdure et il rappelle que le but de la commune n'est pas d'abonder les comptes en banque des associations. Cependant, il rappelle que le conseil municipal est souverain dans les décisions d'attribution des subventions.

Francis DAYDE rappelle que la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions s'est tenue le 2 mars 2021, à 19h00 avec 7 de ses membres présents.

Il présente, pour information au Conseil, la liste des subventions notifiées arrivées avant la tenue de celui-ci :

L'ADIL : 250.60 €, le CAUE 531 €, l'AFCCRE 216 € pour un montant total, pour l'instant de 997,60€.

Les subventions aux associations :

Envoyée en décembre dernier, une grande majorité de dossiers a été remplie et retournée en mairie. La commission a pu travailler car la plupart des retardataires ont été contactés.

De cet examen des demandes ressortent :

- La baisse sensible des activités,
- La baisse inquiétante des effectifs pour les associations sportives,
- Le non-renouvellement des demandes de subventions pour certaines associations.
- Financièrement, seulement 3 associations sont en déficit pour le bilan de l'année 2020, le reste enregistrant des bénéfices parfois conséquents.

Les conséquences de la pandémie qui nous touche vont persister cette année aussi. En conséquence, comme l'an passé, les demandes, réalistes pour la grande majorité, ont été adoptées sans qu'il y ait débat.

Un réajustement sera fait l'an prochain pour les demandes 2022.

Seule une association a vu sa demande diminuée par la commission : la société de Chasse. Celle-ci demandait 400 € : la commission l'a réduite à 300 €, au vu des résultats de l'an passé (réserves et excédent de l'année 2020).

La seule discussion s'est portée sur la demande de l'association « Chats la la » de VISAN qui intervient aussi sur VALREAS et, confirmation en a été faite aussi, sur GRILLON.

Francis DAYDE précise que 2 associations ont présenté une demande pour la première fois : l'association des délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN) et l'association «Chats la la».

Il faut ajouter que le montant de la convention entre la Commune et l'association 30 Millions d'Amis est présent dans les demandes de subventions pour la première fois. Cette subvention pour 30 Millions d'Amis représente le coût de la stérilisation d'environ 10 chats errants par an.

Il donne la liste de subventions proposées aux associations.

Un débat s'instaure sur la demande de l'association de VISAN «Chats la la» qui a été relayée par Mylène POURRAZ. Cette association s'occupe de sauver des chats malades, des chats errants, de les faire stériliser et tatouer puis adopter.

Il était important de savoir si l'association était déjà intervenue sur GRILLON. C'est bien le cas, confirme Mylène, sur les 2 à 3 dernières années.

Il serait normal d'attribuer une subvention pour cette année et demander qu'à l'avenir, un bilan soit fait annuellement des actions de cette association sur les chats de notre village.

Une discussion a lieu sur la nécessité d'harmoniser et d'équilibrer les montants de subventions, d'une part à la protection de ces animaux et d'autre part aux associations s'occupant d'actions dites sociales.

Le Conseil augmente donc les associations à actions « sociales » Rayon de Soleil (la boutique alimentaire), les restaurants du Cœur. Elles recevront, comme le CLIC Haut Vaucluse, 400€. L'association « Chats la la » sera, pour la première année, dotée d'une subvention de 100€.

Les subventions 2021 aux associations sont données dans le tableau suivant. Comme chaque fois, les associations qui ne figurent pas dans ce tableau n'ont pas été retenues car, soit elles bénéficient d'une aide matérielle de la Commune, soit elles n'ont pas demandé de subvention pour cette année, soit encore, leurs ressources ont paru suffisantes aux membres de la Commission et du Conseil.

Les subventions 2021 sont adoptées à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021**

| <b>Associations</b>                         | <b>Montant</b>     |
|---------------------------------------------|--------------------|
| La Prévention Routière                      | 100,00 €           |
| Maison Familiale Rurale RICHERENCHES        | 200,00 €           |
| Association Randolance                      | 100,00 €           |
| Association Maison des Chrétiens            | 100,00 €           |
| ASDP football GRILLON GRIGNAN               | 5 500,00 €         |
| Association Anciens combattants             | 100,00 €           |
| Association Les Pétanqueurs Grillonnais     | 650,00 €           |
| Amicale des Pompiers                        | 100,00 €           |
| Association Arabesques                      | 500,00 €           |
| Association Minuscules                      | 1 700,00 €         |
| Association Majuscules                      | 1000,00 €          |
| Association Comité jumelage                 | 900,00 €           |
| Amicale du Personnel                        | 2240,00 €          |
| Association les Grillons d'automne          | 620,00 €           |
| Association Chasse                          | 300,00             |
| Jeux Grillonnais                            | 200,00 €           |
| ANACR 26                                    | 100,00 €           |
| Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)   | 400,00             |
| Restaurants du Coeur                        | 400,00             |
| La vie en Boutis                            | 100,00             |
| Festival des Nuits de l'Enclave             | 1500,00            |
| Théâtre du Rond Point                       | 1200,00            |
| CLIC Haut Vaucluse                          | 400,00             |
| Association DDEN                            | 50,00              |
| 30 Millions d'Amis                          | 350,00             |
| Association Chats La La                     | 100,00             |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :</b> | <b>18 910,00 €</b> |

#### Aide aux séjours

La somme de 1000 € budgétisée l'an passé pour l'aide aux séjours des jeunes grillonnais n'ayant pas été utilisée, elle paraît suffisante pour l'année 2021.

## **2. Convention de coopération entre la Mairie et le SDIS de Vaucluse :**

M. le Maire propose de signer une convention avec le SDIS de Vaucluse afin de permettre à M. Pascal GRESPINET, Chef des Services Techniques, d'intervenir pendant son temps de travail sur des missions opérationnelles (secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de péril). Cette convention fixe aussi les modalités concernant les actions de formation dans le cadre de ses missions.

### **3. Tableau des Effectifs :**

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts pourvus ou non, classés par filières, cadre d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins des services.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, règlementaire et prévisionnelle. Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le tableau indique les postes permanents ou non-permanents autorisés par l'assemblée délibérante. Il peut évoluer avec des créations ou suppressions de postes. La suppression est soumise à l'avis du Comité Technique, sauf s'il s'agit d'un avancement de grade pour un même agent.

Au fil des années, avec les changements d'intitulés de certains postes et un suivi difficile à reconstituer, il est nécessaire d'établir le tableau des effectifs réel.

Les postes peuvent être pourvus ou vacants, titulaires ou contractuels.

M. le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs suivant :

| Filière        | Cadres ou Emplois Filières                                                  | Catégorie | Temps de travail | Postes Ouverts | Postes Pourvus | Temps de travail |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Administrative | Attaché                                                                     | A         | 35 h             | 1              | 0              |                  |
|                | Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe                                 | B         | 35 h             | 1              | 1              |                  |
|                | Rédacteur                                                                   | B         | 35 h             | 2              | 0              |                  |
|                | Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe                     | C         | 35 h             | 2              | 2              |                  |
|                | Adjoint Administratif                                                       | C         | 35 h             | 1              | 1              |                  |
| Culturelle     | Assistant territorial de conservation du patrimoine et des Bibliothèques    | B         | 35h              | 1              | 0              |                  |
|                | Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe                     | C         | 35 h             | 1              | 1              | Un à 80 %        |
| Technique      | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe                         | C         | 35 h             | 2              | 1              |                  |
|                | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe                         | C         | 35h              | 4              | 4              | Un à 83 %        |
|                | Adjoint technique                                                           | C         | 35h              | 5              | 4              |                  |
| Médico-Sociale | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe | C         | 35h              | 1              | 1              | à 80 %           |
|                | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe | C         | 35h              | 2              | 2              |                  |
| Police         | Chef de service police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe         | B         | 35h              | 1              | 1              |                  |
| Animation      | Adjoint d'animation                                                         | C         | 21 h             | 5              | 4              |                  |

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1 avril 2021.

#### **4. Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire : rattachement à la procédure de négociation avec le Centre de Gestion de Vaucluse**

Depuis 1991, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse propose aux communes et établissements publics du département, un contrat groupe qui assure les collectivités contre les risques financiers liés à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents.

La Commune aujourd'hui est assurée par GROUPAMA.

M. le Maire propose de s'inscrire dans la démarche et donner mandat au CDG 84 qui prendra soin d'agir pour le compte de la Commune et lancer

l'appel d'offres. La Commune gardera la possibilité de ne pas adhérer si les conditions obtenues au terme de la consultation ne conviennent pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **5. Bibliothèque : tarifs et fonctionnement**

M. le Maire présente le projet qui a pour but d'harmoniser les pratiques et les tarifs de la bibliothèque avec les autres communes de la Communauté.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les nouvelles règles suivantes :

- tarifs annuels : 10 € pour les adultes (au lieu de 7 €) et gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans,
- 4 livres pour 4 semaines,
- 4 magazines pour 4 semaines,
- 4 CD musicaux pour 4 semaines,
- ressources numériques de la plateforme du département du Vaucluse « Vivre connectés »,
- accès aux collections et prêts possibles dans les 7 bibliothèques de la Communauté de Communes : GRILLON, RICHERENCHES, VISAN, GRIGNAN, TAULIGNAN, ROUSSAS-VALAURIE, MONSEGUR SUR LAUZON.
- Navette de livres entre GRILLON, VISAN et RICHERENCHES.

Cette navette sera assurée tous les 15 jours par la Policière Municipale, Isabel De Abreu et par le bibliothécaire de VISAN.

M. le Maire estime que cette bibliothèque est un très bel investissement.

## **6. S.M.B.V.L. : convention de mise à disposition d'outils, de moyens et de services d'Anticipation et de Gestion de crise.**

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition par le SMBVL aux Communes du Bassin Versant du Lez ,d'outils, de moyens et de services d'anticipation et de gestion de crise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la nouvelle convention.

## **7. Acquisition du bord de route situé Chemin de la Calamande :**

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'une bordure de chemin située Chemin de la Calamande. Il explique qu'il s'agit d'une régularisation datant d'une vingtaine d'années de la parcelle AC 444. Cette parcelle a été mise en réserve par l'ancienne municipalité afin de prévoir la largeur de la route.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle pour 1 € symbolique, le dossier sera confié à la Notaire de GRILLON Mme Elodie PELLIER.

## **8. Questions diverses**

- Route de Richerenches : la commission de travaux a eu lieu l'après-midi même pour étudier le projet de réfection de la route de Richerenches. Les travaux sont estimés à environ 450 000 €. M. le Maire présente le projet sommaire qui doit être affiné par le bureau d'études Planisphère. La piste étudiée serait une voie partagée vélos et voitures, solution innovante suggérée par le CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) appelé « chaussidou ». Cette solution est employée lorsque la route est trop étroite pour faire la voie roulante et des pistes cyclables, la contrainte est qu'il y ait moins de 5000 voitures / jour passant sur cette voie.

M. Alain CHAMPEAU craint, suite à cet aménagement, une hausse du passage des poids lourds sur le chemin de VISAN, car ils chercheront à éviter la Route de Richerenches.

M. Bruno PELOUX précise qu'un chauffeur prendra toujours le chemin le plus court, notamment pour accéder à l'entreprise de production d'œufs de M. MURA.

- M. le Maire explique qu'il était prévu de réaliser un audit énergétique du groupe scolaire afin d'étudier les solutions pour changer les 2 chaudières à gaz âgées de 30 ans (école maternelle, crèche et cantine) et la chaudière à fioul de l'école élémentaire. Or, l'audit est estimé à 20 000 € auquel il faut rajouter un relevé de géomètre de 15 000 €.

Compte tenu de la hauteur de ces frais, M le Maire propose donc au final, d'étudier directement la possibilité d'installer des pompes à chaleur en remplacement des chaudières à gaz (coût annuel de 25 000 €).

Concernant l'école élémentaire, la chaudière à fioul est relativement récente, elle fera l'objet d'un remplacement ultérieurement.

Prochaine réunion travaux le 22 mars à 14h.

- Les élections régionales et cantonales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin 2021 dans la salle des Fêtes et la salle multi-activités de la bibliothèque.

- Mme Sandra POUDROUX fait remarquer que les jeunes de Grillon n'ont plus l'accès au stade de foot et souhaiterait que soit étudiée la possibilité de créer un mini stadium.

M. le Maire propose d'étudier une possibilité sur un des terrains de tennis.

Il informe le Conseil municipal qu'il a rencontré un des héritiers de la famille JACQUIER concernant le jardin à côté du parking de la mairie. Il pense qu'il serait intéressant que la Commune se porte acquéreuse de ce terrain. Affaire à suivre...

- M. Lionel MARTINHO signale que les poubelles à la Gravière sont toujours pleines le dimanche.

M. Helder VAZ demande pourquoi il n'y a pas plus d'installation de conteneurs enterrés .

M. Francis DAYDE précise que le coût de l'installation de conteneurs enterrés est trop important sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes et du Pays de Grignan.

M. Alain CHAMPEAU signale que le conteneur arrière de la Place des Escourneaux est souvent vide alors que celui de devant déborde ; par ailleurs, une chaussette est déchirée.

M. le Maire répond que nous attendons toujours les panneaux signalétiques que doit faire la Communauté de Communes...

- Mme Anne-Marie LEGRAND MARTINY demande quand le prochain bulletin sera édité.

M. le Maire répond fin avril.

- Mme Monique GEMENS signale un problème d'éclairage public Chemin de Saint Aliment.

- M. Francis DAYDE signale que l'organisation de la Foire annuelle est maintenue pour l'instant...

Il annonce que l'Education Nationale a accepté les projets et donc le financement de l'acquisition de matériel pour les 2 écoles dans le cadre du « Label Ecoles Numériques ». L'estimation s'élève à environ 18 000 € avec un financement à 50 % pour la Commune. Une rencontre va être organisée avec deux différents fournisseurs pour une mise en concurrence et en adéquation avec les projets d'écoles, le responsable numérique de la circonscription, la Mairie et les enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

MOURIER Patrick

VAUTENIN Christian

CHAMPEAU ALAIN

LEGRAND MARTINY Anne-Marie

GEMENS Monique

PELOUX Bruno

POURRAZ Mylène



VAZ Helder

SOULIER David

CUOQ Virginie

POUDROUX Sandra

BERTHON Grégory

BOUTEILLON Malorie

MARTINHO Lionel

RIEU Elodie